



DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautement Distinctif



MRC
du DOMAINE-du-ROY

www.domaineduroy.ca

Synthèse Mémoire du projet de mise en valeur hydroélectrique de Val-Jalbert

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautement Distinctif

Introduction

- La MRC est étroitement associée au projet
- La présentation du mémoire est pour nous une occasion particulière de faire connaître à la commission les principaux motifs d'appui de la MRC à l'égard du projet
- Toutes les municipalités ont cosigné le mémoire



MRC
du DOMAINE-du-ROY

www.domaineduroy.ca

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautement Distinctif



MRC
du DOMAINE-du-ROY

www.domaineduroy.ca

1. *Présentation de la MRC*

- Description sommaire du territoire
- Importants problèmes de démographie et de développement économique depuis plusieurs années (exode des jeunes, vieillissement des populations, etc.)
- Crise forestière qui perdure et affecte grandement la MRC (24 entreprises et 968 emplois perdus au cours de 5 dernières années)
- Difficultés d'accès à des capitaux d'investissements
- Faiblesse de l'entrepreneuriat

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautement Distinctif



MRC
du DOMAINE-du-ROY

www.domaineduroy.ca

1. Présentation de la MRC (suite)

- Proactivité de la MRC depuis plusieurs années en matière de développement:
 - Réalisation du circuit cyclable
 - Gestion de 15 000 ha de TPI
 - Développement de la 2^e et 3^e transformation du bois avec des investissements de plus de 2 M\$ (usine pilote, LAMCO)
 - Gestion de la villégiature et des droits sur les carrières et sablières sur les terres du domaine de l'État.
- Volonté d'être acteur actif dans le milieu et le projet hydroélectrique de Val-Jalbert est une autre démonstration de cette volonté
- Volonté de se doter d'une vision de développement dans le contexte de la révision du schéma d'aménagement

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautement Distinctif



MRC
du DOMAINE-du-ROY

www.domaineduroy.ca

2. *Vision stratégique de développement territorial*

- *«Être la communauté la plus dynamique, entrepreneuriale et attirante des MRC du Québec»*
- Défi ambitieux, mais qui traduit la volonté et la détermination évidente du territoire à s'engager, à se dépasser et à mettre de l'avant tous les efforts pour atteindre la finalité recherchée
- Projet de Val-Jalbert s'inscrit parfaitement dans la vision de développement
- La décision d'y investir des sommes importantes illustre clairement le dynamisme et l'esprit entrepreneurial de notre communauté
- Prise en main de la communauté dans un contexte difficile en se donnant une vision claire qui intègre l'ensemble des acteurs socioéconomiques et le projet de Val-Jalbert est un pas important vers l'avenir que nous imaginons et espérons pour nos communautés



3. La MRC et Val-Jalbert

3.1 La volonté du milieu d'acquérir le site

- Expériences pilotes de 1992
- Acquisition de 50 % des parts de la Sépaq pour 1M \$ en 1997
- Volonté de réinvestir les profits sur le site et aussi les éventuels profits hydroélectriques
- Volonté de la MRC de développer un éventuel projet hydroélectrique en partenariat avec Mashteuiatsh, dans le respect des composantes environnementales, patrimoniales et historiques du site de Val-Jalbert
- Mise en place de Sépaq-Val-Jalbert



3. La MRC et Val-Jalbert (suite)

3.2 Sépaq-Val-Jalbert SENC

- Années difficiles de 1998 à 2009 (pertes de 726 000 \$)
- Le site a perdu sa reconnaissance de produit d'appel (baisse de visiteurs de 112 000 à 51 000)
- Élaboration d'un plan de développement de 17,9 M\$
- Acquisition des parts de la Sépaq (recherche de financement du plan développement difficile)
- Annonce des contributions des gouvernements supérieurs de 8,8 M\$ chacun (début 2009)
- MRC garde espoir (plan de développement et projet de mise en valeur hydroélectrique)
- Mise en place de la corporation du Parc régional de Val-Jalbert



3. La MRC et Val-Jalbert (suite)

3.3 La corporation du Parc régional

- **Attentes signifiées** aux administrateurs (mars 2009) qui révèlent toute l'importance du projet hydroélectrique pour la MRC (annexe 2)
- Augmentation de l'achalandage de 37 %, le site a retrouvé sa notoriété (sondage-client, Prix de l'expérience touristique de l'année au Canada en 2011)
- Rentabilité encore très fragile
- Impossible de générer suffisamment de liquidités pour continuer à investir dans le développement
- Le site doit pouvoir compter sur de nouvelles sources de revenus et le projet hydroélectrique est une opportunité unique
- **Entente avec la SEC** – Retombées pour Val-Jalbert de 20 M\$ / 40 ans



4. *Stratégie énergétique du gouvernement*

- Vaste processus de consultation amorcé en 2004 par le gouvernement du Québec
- Objectifs
 - ✓ 2. Utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique
 - ✓ 3. Accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones
- Projet déposé dans premier bloc de 150 MW réservé aux régions et nations autochtones
- 3 partenaires utiliseront bel et bien les profits générés comme levier de développement socioéconomique
- Dans le contexte actuel de l'économie québécoise ces nouveaux revenus renouvelables pourront réduire la pression sur les finances de l'État

5. Le partenariat énergétique

- Mise en place de la SEC en 2007
 - ✓ 3 partenaires misent sur la concertation, la collaboration, l'ouverture et la synergie pour favoriser le développement social et économique de leur communauté
- Partenariat structuré aux fins de favoriser la promotion, le développement et la mise en valeur des potentiels énergétiques des territoires
- Vision à long terme en matière de développement énergétique
- Volonté d'être acteur plutôt que spectateur
- Choix stratégique des municipalités de confier cette responsabilité à la MRC (acquisition de compétences) démontre leur confiance en la qualité du partenariat entre les MRC et le CDM





5. Le partenariat énergétique (suite)

- Création de la société en commandite Énergie hydroélectrique Ouiatchouan (4 commanditaires)
 - ✓ CDM 45 %, DR 22,5 %, MC 22,5 % et Chambord 10 %
- Gestion confiée à un commandité (*Gestion de l'énergie communautaire S.A.*)
 - ✓ *Gestion des opérations et administration de la société en commandite*
 - ✓ *Actionnaires (CDM 33,3 %, MDR 33,3 % et MCC 33,3 %)*
 - ✓ *6 administrateurs (2 chacun)*
- Caractère 100 % public du projet tout au long du processus



6. L'acceptabilité sociale du projet

- Choix de miser sur la transparence, car c'est la prémisses de base à la réalisation de tout projet énergétique
- La préconsultation
 - ✓ Initié volontairement par la SEC en amont du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement
 - ✓ Participation de plus de 150 personnes
 - ✓ Discussions et interventions ont révélé que le projet était bien reçu par la population
- L'approbation du règlement d'emprunt de la MRC
 - ✓ Pour financer participation de 12 M\$ (22,5 % de 53,3 M\$)
 - ✓ Soumis volontairement à la procédure d'approbation des citoyens (*choix d'être transparent*)
 - ✓ Registre dans chacune des municipalités le 24 mai 2011
 - ✓ Transmission d'un document d'information dans chaque foyer
 - ✓ 25 584 personnes listes / 640 pour référendum / **23 signatures**
- Population appuie fortement le projet

7. La position de la MRC

- 1. La pérennité du Village historique de Val-Jalbert
 - ✓ Constat au cours des 13 dernières années que le site ne peut lui-même générer suffisamment de revenus pour se développer
 - ✓ Danger à ne pouvoir continuer à investir, et ce, tant pour le site que pour l'offre touristique du territoire voire même de la région
 - ✓ L'espoir réside dans projet énergétique
 - ✓ Retombées de 20 M\$ / 40 ans pour le site de Val-Jalbert





7. La position de la MRC (suite)

- 2. La constitution d'un fonds de développement
 - ✓ Engagement moral, mais ferme volonté des élus de respecter les engagements pris envers leurs citoyens (entente cadre annexe 5)
 - ✓ Discussion amorcée au conseil pour l'utilisation des fonds
 - ✓ Nouveaux revenus forts utiles (forêt, tourisme, agroalimentaire)
 - ✓ Opportunité inespérée pour la MRC de se doter d'un levier majeur de développement socioéconomique 18,5 M\$ pour les 25 premières années et 2 M\$ par année à partir de 2034 (après remboursement de l'emprunt)
 - ✓ MRC pourrait pour la 1^{re} fois de son histoire jouer le rôle d'entrepreneur collectif

7. La position de la MRC (suite)

- 3. La filière de l'énergie communautaire
 - ✓ Modification du cadre législatif pour la production d'énergie communautaire donne accès à un immense potentiel pour la MRC
 - ✓ Projet de Val-Jalbert est le **fer de lance** et la MRC devait tout mettre en œuvre pour assurer l'acceptabilité sociale du projet et sa réalisation dans le respect des principes du dévelop. durable
 - ✓ Conseil profondément convaincu de l'acceptabilité du projet
 - ✓ Nouveaux revenus qui soulagent la pression sur les finances de l'État



7. La position de la MRC (suite)

- 4. La voix de la majorité silencieuse
 - ✓ Nous tenons à la faire entendre pour ne pas qu'elle soit victime de son silence apparent
 - ✓ Population favorable au projet dans une très grande proportion
 - ✓ Les élus locaux peuvent l'affirmer car ils sont branchés au quotidien sur cette majorité silencieuse
 - ✓ Absolue certitude que les citoyens et citoyennes sont en faveur du projet et souhaitent sa réalisation



DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautement Distinctif



MRC
du DOMAINE-du-ROY

www.domaineduroy.ca

Conclusion

- Référendum populaire de 2005 où 92,5 % de la population voulait prise en charge des ressources naturelles par les communautés
- Stratégie énergétique permet d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique et prévoit que le développement doit se faire «par et pour» les communautés locales
- Projet s'inscrit parfaitement dans la volonté gouvernementale et régionale et il est fortement appuyé par la communauté locale
- Projet 100 % communautaire, synonyme d'espoir pour nos citoyens et les générations à venir.